

Méthode de préoccupation partagée MPP

Quelques principes

- La MPP peut être utilisée **pour toute situation de souffrance scolaire** avec intimidation entre élèves.
- La MPP est mise en place **dès la prise de connaissance des faits** (le jour même si possible).
- La MPP est mise en place **sur une durée de 15 jours**, s' il n'y a pas d'amélioration, on passe aux sanctions.
- **Tout élève de l'école peut être entendu** dans le cadre de la MPP **sans information préalable aux familles**.
- On ne propose **aucune confrontation entre élève cible et intimidateur**.
- On ne fait **ni enquête, ni jugement, ni sanction** durant les 15 jours d'utilisation de la MPP

ÉTAPE 1 - Entretien avec l'élève cible

Comment s'organiser ?

> BUT

- restaurer le sentiment de sécurité de l'enfant au sein de son école.
- créer une relation d'alliance, une coopération avec l'enfant.
- recueillir la parole de l'enfant

> LIEU

- un lieu neutre : éviter le bureau du Directeur/trice.
- un lieu où on ne sera pas dérangé.
- s'installer de façon chaleureuse : pas de face à face avec un bureau au milieu ; plutôt s'installer côte à côte sur un banc, à une table ronde...

> DURÉE

L'entretien de la cible peut prendre 5 min comme 1h. L'enfant ne dira certainement pas tout lors de ce premier entretien. Il faut parfois que la confiance s'installe, que l'enfant réfléchisse et accepte de se débloquenter.

A la fin de l'entretien, on peut donner la date d'un second rdv et dire aussi que notre porte est ouverte.

> QUI MÈNE L'ENTRETIEN

Le/la Directeur/trice de l'école, un enseignant qui n'est pas celui de la classe de l'enfant ou une personne ressource phare.

> TRACES ÉCRITES

Les traces écrites doivent être les plus objectives possible en ne laissant pas apparaître notre ressenti. Pour cela il est préférable de retranscrire les mots de l'enfant.

- Pendant l'entretien : prendre des notes au brouillon.
- Après l'entretien : compléter la fiche « entretien élève cible » ou conserver ces notes dans un cahier de suivi.

Comment mener les entretiens ?

> A DIRE EN PRÉAMBULE

- « *Mon rôle est de m'assurer que tous les enfants se sentent bien à l'école et en sécurité. J'ai appris que tu avais vécu des moments difficiles avec tes camarades. Je suis là pour aider à trouver des solutions. Est-ce que tu veux qu'on en parle ?* »

- « *Ce que tu vas me dire restera entre nous, je ne le répéterai à personne; sans ton accord.* »

① On est juge de la situation, si besoin on transmet les paroles de l'enfant à une tierce personne (IEN, psychologue...)

- « *Je ne vais punir personne. Je suis là pour trouver des solutions pour que ça s'arrête et que tu te sentes bien à l'école.* »

① L'objectif n'est pas de punir les intimidateurs mais de faire cesser l'intimidation.

- « *Je vais prendre des notes de ce que l'on va se dire. C'est juste pour moi, pour que je puisse me souvenir de ce que l'on se sera dit la prochaine fois que l'on se verra.* »

> ON VEUT SAVOIR

- **QUI** : Qui est impliqué dans la situation ?

- **QUAND** : « *Depuis quand on t'embête ? Quand ça s'est passé ? Est-ce que ça s'est passé plusieurs fois ? A partir de quel moment c'est devenu insupportable ? Est-ce que ça se passe sur le temps scolaire ou extra scolaire ? Etc.* »

① On doit connaître certains faits car on cherche à mettre fin à la situation mais on n'a pas besoin de mener une enquête approfondie et de déterminer absolument qui a tort.

- **ÉTAT DE L'ÉLÈVE** : « *Comment te sens tu ?* » « *Si cela continuait, ça pourrait aller jusqu'où ? Que ferais tu si cela ne s'arrangeait pas ?* »

① On va chercher à savoir dans quel état est l'enfant, quelles sont ses peurs, vérifier qu'il ne craint pas des actes dangereux pour lui de la part des intimidateurs. Si nécessaire, protéger la cible immédiatement (par exemple, si l'enfant craint d'être tapé à la sortie de l'école).

> COMMENT SE POSITIONNER ?

- écouter l'enfant sans l'interrompre

- ne pas donner de conseil (sauf si l'élève nous le demande) : « *Ignore-les. Essaie de te faire d'autres amis. Ne te laisse pas intimider, réponds-leur, défends-toi. Tu devrais peut-être mettre des habits plus classiques* »...

L'enfant pourrait se sentir encore en échec, incapable d'appliquer ces conseils.

- n'émettre aucun jugement

- ne pas mettre en doute sa parole : « *Tu es sûr que tu me dis toute la vérité ? Ce n'est pas ce que la maîtresse m'a dit.* ».

Même si on a des doutes sur la véracité des propos de l'enfant ; ce n'est pas important, ce que l'on veut c'est régler sa souffrance qui est bien réelle, pas mener une enquête à charge.

- ne pas minimiser la souffrance de l'enfant : « *Tu es sûr qu'ils sont si méchants que ça ? Ne sois pas aussi susceptible, etc.* »

L'enfant a besoin de sentir qu'on prend toute la mesure de sa souffrance.

- ne pas le culpabiliser : « *Tu restes souvent dans ton coin, tu ne cherches pas à jouer avec les autres. Tu es sûr que tu ne les cherches pas un peu, tu es tout le temps dans les histoires.* »

Il ne faut pas que l'enfant puisse avoir le sentiment que l'on donne raison aux intimidateurs.

- ne pas considérer l'élève comme différent des autres : « *Tu vaud mieux qu'eux, tu es plus intelligent. Tu n'es pas trop comme les autres.* »

L'enfant ne doit pas être encouragé à croire qu'il est différent et que ceci est à l'origine de la situation.

- ne pas vouloir rassurer à tout prix : « *Ne t'inquiète pas, cela va s'arranger, ils vont s'arrêter. Ils sont gentils dans le fond. Ne t'occupe pas d'eux.* »

- se montrer empathique avec l'enfant et le valoriser : « *Tu as de bonnes raisons de ressentir cela, de réagir comme ça ... Je comprends que tu sois en colère/que tu aies peur/que tu te sentes extrêmement triste...* »

« *Je te trouve courageux de ... Tu as une bonne analyse de la situation...* »

> CONCLURE

- Indiquer à l'enfant que les élèves intimidateurs vont être rencontrés (sans expliquer la méthode)

- Si nécessaire, rassurer sur le risque de représailles : les adultes seront présents au côté de l'enfant pour le sécuriser.

- Dire que l'on se donne 15 jours pour faire cesser la situation.

ÉTAPE 2 - Entretien avec les parents de l'élève cible

Comment s'organiser ?

> ON RÉALISE UN ENTRETIEN AVEC LES PARENTS

SI ...

- l'élève cible l'a demandé,
- les parents sont au courant de la situation et ont manifesté leur inquiétude et questionnement,
- la situation est grave.

> BUT

- informer les parents de la situation et de son traitement par l'école et l'équipe ressource,
- rassurer les parents,
- installer, conforter ou restaurer une relation de confiance école/famille,
- recueillir la parole des parents.

> QUI MÈNE L'ENTRETIEN

Le/la Directeur/trice de l'école ou la personne qui a mené l'entretien avec l'élève cible.

> TRACES ÉCRITES

- Après l'entretien : compléter la fiche « entretien parents » ou garder une trace dans un cahier de suivi des situations.

Comment mener les entretiens ?

1. Accueillir le point de vue de la famille et ses émotions

- écouter les parents sans les juger et les soutenir même si on n'est pas toujours d'accord avec eux.
- leur permettre de tout dire au sujet de leurs inquiétudes et éventuellement leur colère.

« Je comprends votre émotion, vous avez de bonnes raisons d'être en colère, je réagis exactement comme vous à votre place. Votre enfant a besoin de se sentir protégé, nous allons le suivre de très près pour qu'il se sente soutenu et accompagné »

2. Expliquer aux parents le protocole d'intervention Phare/MPP

Afin de les éclairer sur la façon dont l'école va aider leur enfant, il faut leur expliquer :

« Afin de prendre en charge les situations de harcèlement/d'intimidation scolaire, il est préconisé d'utiliser la "méthode de préoccupation partagée"

Cette méthode s'appuie sur de nombreuses études qui ont montré que le fait de sanctionner des enfants harceleurs/intimideurs avait toujours pour effet de générer des réactions de défense (dénier, report de responsabilité sur un autre élève...), de renforcer la cohésion du groupe d'élèves intimidateurs et d'engendrer une amplification des brimades.

La méthode est donc non blâmante : on ne punit pas, on ne culpabilise pas. On réalise une série d'entretiens individuels avec les élèves intimidateurs au cours desquels on leur montre que nous sommes préoccupés par la situation de l'élève cible de l'intimidation ; on les amène à partager cette préoccupation et on les invite à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la cible se sente mieux. Les entretiens se répètent jusqu'à ce que l'intimidation ait entièrement pris fin.

Les études montrent qu'en France cette méthode fonctionne dans 83 % des cas.

Cette méthode se met en place sur une durée d'environ 15 jours ; si passé ce délai la situation n'a pas évolué, alors on applique des sanctions et l'on revient à un traitement classique de la situation. »

3. Donner aux parents un contact direct (numéro de téléphone portable de l'école, de la personne ressource qui est intervenue, de l'IEN ...) afin qu'ils puissent joindre rapidement un interlocuteur dédié.

« Vous êtes les mieux placés pour évaluer comment va votre enfant, nous avons besoin de vous pour ajuster nos actions. Nous vous donnons notre contact pour que vous nous teniez au courant de l'état de votre enfant.

Afin que nous puissions faire cesser cette situation ensemble, nous vous remercions de ne rien faire sans nous en informer avant (dépôt de plainte, etc.). Donnez-nous 15 jours pour mener notre protocole, et pendant ce temps nous restons en contact avec vous pour évaluer comment va votre enfant et réajuster notre action.

ÉTAPE 3 - Entretien avec les élèves intimidateurs

Comment s'organiser ?

Si il y a plusieurs intimidateurs, les entretiens se réalisent toujours individuellement afin de défaire la dynamique du groupe.

Il est également possible de réaliser des entretiens avec des élèves témoins et/ou des élèves neutres qui pourront eux aussi faire évoluer la situation. Le fait qu'un élève en entretien ait peu ou pas participé à l'intimidation n'est pas un soucis puisqu'en entretien, il ne sera ni accusé, ni blâmé, ni puni de quoi que ce soit.

> BUT

- partager et susciter la préoccupation pour l'enfant cible
- amener les élèves à formuler des propositions pour que l'élève cible se sente mieux.

> LIEU

- un lieu neutre : éviter le bureau du Directeur/trice.
- un lieu où on ne sera pas dérangé
- on peut choisir de faire l'entretien debout dans un coin isolé car aller dans une salle pourrait donner le sentiment à l'enfant qu'il est accusé.
- si on choisit une salle, s'installer de façon chaleureuse : pas de face à face avec un bureau au milieu ; plutôt s'installer côte à côte sur un banc, à une table ronde...

> DURÉE

Les entretiens des élèves intimidateurs doivent être très courts : 5/10 minutes maximum.

On renouvellera ces entretiens jusqu'à ce que la situation d'intimidation ait pris fin.

> QUI MÈNE L'ENTRETIEN

Une personne différente de celle qui a réalisé l'entretien avec l'élève cible : un enseignant qui n'est pas celui de la classe de l'enfant ou une personne ressource phare.

> TRACES ÉCRITES

Les traces écrites doivent être les plus objectives possible en ne laissant pas apparaître notre ressenti. Pour cela il est préférable de retranscrire les mots de l'enfant.

- Pendant l'entretien : prendre des notes au brouillon.
- Après l'entretien : compléter la fiche « entretien élève intimidateur » ou garder une trace dans un cahier de suivi des situations.

Comment mener les entretiens ?

1. Recherche d'une préoccupation partagée

- Mentionner l'inquiétude pour un élève.
- Faire en sorte que l'intimidateur ne se sente surtout pas accusé de quoi que ce soit. Qu'il sente qu'on ne lui reproche rien. On ne lui énonce aucun des faits collectés auprès de l'élève cible.

« J'aimerais discuter avec toi quelques minutes. Mon rôle est de m'assurer que tous les enfants se sentent bien à l'école et en sécurité. »

Je voulais te parler parce que j'ai appris qu'un élève de ta classe n'allait pas très bien en ce moment / Il s'agit de ... / Je suis inquiète pour... Je crois qu'il traverse une période difficile / J'ai appris que ... ne se sentait pas très bien à l'école en ce moment. »

« De ton côté, as-tu remarqué quelque chose ?/Qu'est-ce que tu peux m'en dire ? J'ai besoin de toi pour comprendre la situation »

>>> Si l'enfant résiste, proteste, est sur la défensive... :

Il faut le rassurer sur le but de l'entretien qui est de trouver une solution pour l'élève qui ne va pas bien.

« Rassure-toi, je ne veux pas te faire des reproches ou te punir de quoi que ce soit. Je fais appel à toi pour que nous puissions ensemble trouver des solutions pour cet élève qui ne va pas bien. »

On peut également lui dire que l'on va aussi rencontrer d'autres élèves, pas seulement lui.

>>> Si l'inquiétude n'est pas partagée par l'élève :

Arrêter l'entretien, revoir l'élève dans deux ou trois jours après l'avoir engagé à prêter attention à la situation.

"Si tu n'as rien remarqué, je te demande d'être attentif à cet élève, je te propose qu'on se revoit dans ... jours pour en discuter car sa situation me préoccupe"

>>> Si l'inquiétude est partagée :

Poursuivre l'entretien avec la recherche des suggestions

2. Recherche des suggestions

- Amener l'élève à proposer des idées pour aider l'élève cible. *« Je te propose de regarder et de réfléchir à quelque chose que l'on pourrait faire ou proposer pour que... aille mieux. »*

>>> Si aucune proposition n'est faite

Mettre fin à l'entretien, revoir l'élève dans deux ou trois jours après l'avoir engagé à réfléchir à des idées.

« On se revoit dans 2/3 jours pour en reparler. En attendant, tu peux réfléchir à des idées pour aider..... »

>>> Si des suggestions sont faites

Le féliciter, les noter et les répéter en fin d'entretien. *« Je note tes propositions. Je propose de te revoir dans une semaine pour voir si cela a fonctionné. Je te félicite de ces propositions et te remercie. »*

ÉTAPE // - Entretien.s supplémentaire.s avec les élèves intimidateurs

Comment s'organiser ?	Comment mener les entretiens ?
Identique à l'étape 3.	Reprise de l'étape 3 « <i>On s'était vus pour parler de Alors, as-tu remarqué quelque chose cette fois ?</i> » « <i>Je te remercie pour ton aide. As-tu pensé à quelque chose à proposer pour qu'elle/il aille mieux ?</i> » « <i>Je note tes propositions et je t'en félicite</i> ». « <i>On fait ce que tu proposes. On peut se revoir la semaine prochaine pour voir si ça marche. D'accord ?</i> »

ÉTAPE 4 - Entretiens réguliers avec l'élève cible

Comment s'organiser ?	Comment mener les entretiens ?
Identique à l'étape 1 On réalise de nouveaux entretiens avec l'élève cible au moins à J+3, J+7 et J+15	On questionne l'enfant sur : - son ressenti - l'évolution de la situation d'intimidation : poursuite ou arrêt ? - l'attitude de ses pairs envers lui.

En parallèle à la MPP

- informer et éventuellement former (via l'équipe ressource phare) les équipes municipales qui interviennent sur le temps périscolaire, **avec beaucoup de précaution** afin que ces personnels n'agissent pas de façon contre-productive.
- si nécessaire, sécuriser l'enfant cible en le séparant des intimidateurs sur certains temps scolaires et/ou péri-scolaires
- si nécessaire, proposer en interne et/ou en externe une prise en charge avec soins et/ou soutien psychologique.
- Informer régulièrement les parents.

Si l'intimidation a cessé après un délai d'une quinzaine de jours

Proposer ponctuellement des entretiens courts à l'élève cible et aux élèves intimidateurs afin de suivre la situation et d'éviter que les problèmes resurgissent.
Les élèves cibles peuvent rester fragiles, il est important de leur consacrer des temps d'entretien courts mais réguliers.

Si l'intimidation n'a pas cessé après un délai d'une quinzaine de jours

- Suivi du protocole national,
- suivi du protocole départemental,
- Mise en place de sanctions,
- Entretien avec chaque famille concernée.